

PARIS

Exemples point début juillet. A noter que des réunions bilans-ajustements étaient annoncées en septembre -octobre pour d'éventuelles modifications. A notre connaissance aucune réunion ne s'est tenue et aucune modification n'a été opérée.

Annnonce de la mise en place de l'ARE :

réquisitions de gymnases sur tout Paris les mardis et vendredis de 15h à 16h30 à l'année et déplacement de demi-journées entières sur certaines piscines (des primaires passent le matin et des secondaires doivent basculer l'après-midi, pas forcément sur le même jour).

D'avril à juin les réunions de concertation se multiplient (jusqu'à 8 dans certains secteurs) et les décisions qui s'y prennent annulent et remplacent celles des réunions précédentes.... Pour arriver à :

Piscine Georges RIGAL 11^{ème} :

Jeudi 20 juin annonce un "arrangement" cohabitation primaires-secondaires sur les créneaux qui posent soucis.

Gymnase CHARONNE-PLANCHAT 20^{ème} :

Lundi 27 mai : confirmation de la réquisition du gymnase les mardis et vendredis 15h-16h30 à l'année.

Gymnase VIGNOLES EST 20^{ème} :

Lundi 27 mai : réquisition du gymnase les mardis et vendredis 15h-16h30 à l'année.
Mardi 2 juillet : le mardi 13h30-15h les primaires devront donner un 1/2 gymnase aux secondaire le mardi.

Centre Sportif Louis LUMIERE 20^{ème} :

Mardi 25 juin : réquisitionner 15h15-16h15 pour les gymnases.

Mardi 2 juillet : finalement le gymnase type C reste aux secondaires et le type B passe à l'ARE.

Gymnase BIDASSOA

les mardis et vendredis de 15h-16h30. Désormais ce créneau devient inaccessible à l'année aux élèves pour des cours d'EPS.

Pour le vendredi, les élèves du Lycée DORIAN ne pourront plus qu'avoir cours d'EPS de 13h à 15h en périodes 3-4-5 (réservation actuelle sur le 13h - 17h).

Salle MENILMONTANT

Pour le mardi, les élèves du Collège Jean-Baptiste CLEMENT ne pourront plus qu'avoir cours d'EPS de 15h15 à 16h45 à l'année.

Gymnase CHARONNE-PLANCHAT

Pour le mardi, les élèves de l'Ecole JOSSEAUME sont touchés de 15h15 à 16h30 sur l'année.

Pour le vendredi, les élèves de l'ALTERNANCE ne pourront plus avoir cours d'EPS de 15h15 à 17h de novembre à fin juin.

Gymnase VIGNOLES

Pour le vendredi, les élèves du lycée Charles DE GAULLE ne pourront plus avoir cours d'EPS de 15h15 à 17h de septembre à début juin.

Centre Sportif Louis LUMIERE

actuellement sur le papier les 3 gymnases sont touchés.

Le mardi

- la section sportive VOLLEY Jean Perrin perd 30 minutes en début de créneau et passe sur un 16h30 - 17h30 (16h-17h30) sur les périodes 2-3-4.

Au moins 18 classes ne peuvent plus prétendre faire cours sur l'ensemble de leur horaire dans un gymnase de Louis Lumière le mardi.

Le vendredi

- la section sportive FOOT Jean Perrin perd 60 minutes en début de créneau et passe sur un 16h30 - 17h30 (15h30-17h30) en périodes 3 et 4.

10 classes ne peuvent plus prétendre faire cours sur l'ensemble de leur horaire dans un gymnase de Louis Lumière le vendredi.

15h et au-delà: 8 établissements n'auront aucun gymnase.

Secteur EST : 10-11-12-19-20

18 juin

Avec le jeu du cumul des réquisitions, certains lycées perdent la totalité de leurs créneaux affectés aux classes terminales. Sur les 230 créneaux d'installations couvertes pris pour l'ARE sur le secteur seulement 8 ont pu être restitués au secondaire. Le déficit sur ces demi-journées reste donc considérable.

Quelques nouvelles solutions de remplacement sont trouvées (créneaux non utilisés ou associatifs repoussés), d'autres proposées mais qui ne correspondent pas toujours au besoin de l'EPS : autres demi-journées, salle petite inadaptée au secondaire, mal agencée, trop distante de collège et parfois créneaux peu utilisés par le secondaire.

21 juin :

les créneaux alloués jusqu'alors au 1^{er} degré sont cédés au 2nd degré (attention pour certains équipements, uniquement la moitié ou quelques périodes.....)

5^e arrdt) : Gymnase Lavoisier : vendredi de 13h30 à 15h (au détriment de l'école 250, St Jacques) créneau récupérable par 2nd degré

11^e arrdt) : Gymnase Candie : lundi de 8h à 12h ½ gauche créneau récupérable par 2nd degré (cohabitation avec élémentaires publiques et privées)

15^e arrdt) : Dojo Sablonnière : mardi de 13h30 à 15h (au détriment de l'école Amiral Roussin) créneau récupérable par 2nd degré

Gymnase Auguste Renoir : vendredi de 13h30 à 15h (au détriment de l'école Antoine Chantin) créneau récupérable par 2nd degré

17^e arrdt) : Gymnase Pierre Rémond : mardi et vendredi de 8h30 à 11h30 (au détriment de plusieurs écoles) avis défavorable

Gymnase Jean Leclair vendredi de 13h30 à 15h (au détriment de l'école maternelle St Ange) créneau récupérable par 2nd degré P2, P4, P6

20^e arrdt) : Gymnase Le Vau : mardi de 13h30 à 15h (au détriment de l'école du 10, Le Vau) avis défavorable

Salle de danse Ménilmontant : mardi de 13h30 à 15h (au détriment de l'école du 293, Pyrénées) :) créneau récupérable par 2nd degré

Vignoles Est : mardi de 13h30 à 15h (au détriment de plusieurs écoles dont privées)) créneau récupérable par 2nd degré sur 1/2 gymnase droite (cohabitation avec école élémentaire privée)

Mardi 25 juin 2013 Proposition finale d'ajustement de la planification 2013-2014

Réponses POSITIVES pour libération de créneaux A.R.E et rendus au 2ndDegré : Pb ces solutions prévoient parfois que des classes et des ateliers ARE travaillent au même moment et sur les mêmes lieux !

- 5^{ème} :

Gymnase POLIVEAU : Libérer le Mardi pour 2nd Degré

Gymnase LAVOISIER : vendredi de 13h30 à 15h pour le 2nd degré (Accord DASCO)

- 6^{ème} :

Gymnase VAUGIRARD – LITTRE : les ateliers bleus sportifs iront sur la salle de tennis de table (Gymnase C libéré les 2 jours, mardi et vendredi – 15h15-16h30).

- 9^{ème} :

Gymnase VALEYRE : D'accord pour l'utilisation du mur d'escalade le mardi, conjointement à 2 groupes ARE dans le Gymnase (2 ateliers de jeux sportifs – 30 enfants)

- 11^{ème} :

Gymnase CANDIE : Attribution du ½ gymnase Gauche (type C) – Lundi 8h-12h – P1 à P6 (en partage avec 1er degré privé)

- 12^{ème} :

Gymnase P. VALERY (ASP) : Le Gymnase C - Haut & Bas est rendu au secondaire, mais le dojo est récupéré pour l'ARE le vendredi.

Gymnase Bercy-Bastille : Le gymnase sera finalement utilisable (une partie des travaux reportés) pour les secondaires sur la base de la planification de l'année dernière.

- 14^{ème} :

Gymnase du Cdt MOUCHOTTE : Ré-attribution du mur d'escalade le mardi, conjointement à 2 groupes ARE dans le Gymnase (2 ateliers de badminton – 30 enfants).

Gymnase A. RENOIR : Vendredi de 13h30 à 15h (au détriment d'élémentaires – Accord DASCO)

- 15^{ème} :

Gymnase FALGUIERE (dédié à la gymnastique) : Validation avec test en Période 1 pour voir si pas de problématique. D'accord pour l'utilisation de la partie agrès MARDI ET VENDREDI , conjointement à 2 groupes ARE sur le praticable (2 ateliers de gymnastique – 30 enfants). Si la cohabitation ne fonctionne pas, l'ARE reste prioritaire sur les créneaux.

Dojo SABLONNIERE : Attribution du mardi de 13h30 à 15h au 2nd Degré (Accord DASCO)

- 17^{ème} :

Gymnase M. ROUSIE : Le Gymnase Max ROUSIE est rendu au secondaire mardi et vendredi, de 15h00 à 16h30, mais le dojo est récupéré pour l'ARE mardi et vendredi, ainsi que la salle de gymnastique, le mardi.

Gymnase Jean LECLAIRE : Attribution du vendredi de 13h30 à 15h – en P2/ P4 /P6 (Accord DASCO)

- 18^{ème} :

Gymnase PAJOL : Le Gymnase C est rendu au secondaire mardi ET vendredi, de 15h00 à 16h30. Sont utilisés dans le cadre de l'ARE, la salle polyvalente, la salle d'arts martiaux et la salle de danse, mardi et vendredi.

Gymnase DOUVEAUVILLE : Créneaux du Lundi et Vendredi de 16h30 à 18h sont attribués au 2nd Degré (retrait des A.S. – Accord Mairie 18è).

Attention le Gymnase du complexe sportif Ladoumégue ne sera pas utilisable sur P15 (retard de certains travaux). Le TEP et les terrains extérieurs ainsi que la Pagode sont utilisables dans les conditions déjà prévus.

- 19^{ème} :

Jean JAURES : A.R.E Libéré le mardi au 2ndDegré.

- 20^{ème} :

Gymnase L. LUMIERE : type C - est rendu au secondaire mardi et vendredi, de 15h00 à 16h30, en échange du Gymnase B récupéré pour l'ARE sur les 2 jours. Toutes les autres salles seront utilisées mardi et vendredi.

Maryse HILSZ : Gymnase NORD (type C) - libéré de l'ARE est rendu au 2nd Degré.

Gymnase VIGNOLES – EST : Attribution du ½ gymnase Droite (type C) – Mardi 13h30-15h – P1 à P6 (en partage avec 1er degré privé)

Salle de danse MENILMONTANT : Attribution du mardi de 13h30 à 15h (au détriment d'élémentaires – Accord DASCO)

Réponse NEGATIVES pour les demandes suivantes :

- 5^{ème} : Gymnase des PATRIARCHES - Gymnase ORTOLAN

- 6^{ème} : Gymnase ST-GERMAIN

- 10^{ème} : Gymnase JEMMAPES ou Gr. Aux Belles

- 11^{ème} : Gymnase JAPY : Demande à récupérer le Vendredi A .R.E ? - Gymnase CANDIE : Demande à récupérer 1 des 2 journées A.R.E ?

- 12^{ème} : Gymnase L. LAGRANGE (ASP) - Gymnase DAUMESNIL

- 14^{ème} : A.S.P DIDOT - A.S.P ELISABETH

- 15^{ème} : Gymnase de la FEDERATION - Gymnase BURGARD - A.S.P C. RIGOULOT - Gymnase CEVENNES

- 17^{ème} : Gymnase P. REMOND

- 18^{ème} : Gymnase B. DAUVIN

- 19^{ème} : Gymnase MATHIS

Attribution concernant les PISCINES :

- 11è : G.Rigal : - 2 lignes d'eau + bassin d'initiation pour l'ARE- 3 lignes d'eau pour le Secondaire

- 14è : A. Dunand : - 3 lignes d'eau pour l'ARE - 2 lignes d'eau pour le Secondaire

- 15è : R et A. Mourlon : - 3 lignes d'eau pour l'ARE - 2 lignes d'eau pour le Secondaire

Ajouter en plus Bassin en entier : Lundi Matin : 10h – 11h30 ET Vendredi : 13h40- 14h20 (libération des privés)

+ Attribution des Réserves scolaires : Mardi : 13h40- 15h ET Vendredi : 14h20 – 15h.

- 18è : B. Dauvin : - 2 lignes d'eau + bassin d'initiation pour l'ARE - 3 lignes d'eau pour le Secondaire

Hébert : - 2 lignes d'eau + bassin d'initiation pour l'ARE - 3 lignes d'eau pour le Secondaire

-19è : Mathis : - 2 lignes d'eau + bassin d'initiation pour l'ARE - 3 lignes d'eau pour le Secondaire

-20è : L. Lumière : - Bassin-école non utilisable par le Secondaire